



C C E E
LA RÉUNION

**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- ***LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 DU CONSEIL RÉGIONAL,***
- ***LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2021.***

Adopté en Assemblée du 24 novembre 2020



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Avis du

Groupe Ad hoc

« Affaires générales, financières et européennes »

RAPPORT : Projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2020 de la Région Réunion

Sur le budget principal :

Le CCEE note que le projet de décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2020, proposé par le Conseil régional, se situe dans la continuité des deux précédentes décisions de cet exercice. Comme les précédentes à savoir les DM n°1 et 2, elle s'inscrit donc dans la poursuite des actions du Conseil régional en faveur de la relance économique.

Ainsi, en matière de dépenses, le Conseil régional réajuste son budget 2020 en y redéployant des crédits et en cherchant à optimiser l'exécution budgétaire, car il y porte des crédits nouveaux dans les domaines de la formation, de l'éducation, du numérique, et de la commande publique. Le Conseil salue cette démarche de bonne gestion, d'une part ; et, d'autre part, la volonté affichée de la collectivité d'intervenir – en plus de ses concours à la commande publique – dans des champs participant à l'investissement dans « l'homme réunionnais ».

En matière de recettes, le CCEE observe que le Conseil régional procède également à des réajustements à deux niveaux :

- en premier lieu, en constatant des pertes de recettes (- 10,8 millions d'euros de FCTVA ; - 4,3 millions d'euros de taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules, ; - 1 millions d'euros sur les transports publiques aériens et maritimes) ;
- en second lieu, en enregistrant la compensation prévue dans l'article 22 du 3^{ème} projet de loi de finances rectificative adopté en juillet dernier par le gouvernement. Cette compensation des pertes de TSCC et d'octroi de mer – qui est de l'ordre de 20 millions d'euros - sera versée, dans un premier temps sous forme d'acompte sur la base d'une estimation des pertes de recettes.

Il est vrai que ces réajustements entraînent mécaniquement un réajustement de l'emprunt de - 20,6 millions d'euros et, à terme, une diminution des intérêts à régler à échéances.

Toutefois, en constatant pour la énième fois que les recettes des collectivités territoriales sont essentiellement basées sur le niveau de consommation des populations, le CCEE observe qu'une baisse de ces consommations génère inévitablement une perte de recettes pour ces institutions. Aussi, à son avis, ces constats doivent inciter à une réflexion majeure sur le principe même de ces recettes car :

- en 2020, c'est la COVID-19 qui a impacté sur le niveau de consommation des ménages ;
- à moyen terme, c'est le changement climatique qui aura une influence ;
- à long terme, c'est la nécessité de tendre vers un développement durable de la planète qui aura une incidence.

Au regard de ces trois situations, les principes de consommer moins et certainement mieux deviennent réalité. Les effets de la COVID-19 sont patents ; et cela n'est pas sans incidence sur les recettes des collectivités. Le CCEE préconise donc de mener une réflexion sur des changements de paradigmes possibles qui resteront à intégrer à un projet de société encore à imaginer.

Si l'on retient les exemples de la baisse des recettes de 4,3 millions d'euros de taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules ou la nécessité de compenser, à hauteur de 20 millions d'euros, les pertes de TSCC et d'octroi de mer, cette réflexion est plus que nécessaire.

Au vu des montants financiers liés au secteur des taxes du transport automobile, des interrogations subsistent sur les possibilités pour les collectivités territoriales de s'engager effectivement dans un processus de développement durable et d'économie dé-carbonée.

Sur les budgets annexes et autonomes

Le CCEE prend acte des projets de budgets annexes Énergie et Transport ainsi que des projets de budgets autonomes FEDER 2014-2020 et INTERREG V OI 2014-2020 qui font l'objet de régularisations, de lissage d'ouverture de crédits et d'ajustements imposés par la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Avis du

Groupe Ad hoc

« Affaires générales, financières et européennes »

RAPPORT : Les orientations budgétaires 2021

1. Affaires générales et financières

Tout d'abord, le CCEE note avec intérêt l'approche globale qui est celle du Conseil régional pour la rédaction de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Il tient à signaler pour les parties finances, ressources humaines, patrimoine immobilier, affaires européennes – programmes européens, la clarté, la précision et la synthèse de ce document ; correspondant exactement aux attentes qui sont celles d'un conseil consultatif sur ce type d'écrit. Il remarque le souci du Conseil régional, qui caractérise l'exercice 2021, d'inscrire l'exposé de ces grandes orientations budgétaires dans le cadre économique global. En effet, la mise en perspective du contexte économique et financier du global au local éclaire ; les conseillers dans l'analyse de ces orientations budgétaires au travers des informations données, tant sur les contextes économiques et financiers mondiaux que sur les finances publiques françaises et les budgets des collectivités territoriales locales.

Le CCEE salue également l'initiative du Conseil régional de procéder à une présentation de ces orientations budgétaires coordonnée par la direction « Gouvernance partagée ». Pour le CCEE, la mise en place de cette direction traduit la volonté de la collectivité de se rapprocher des citoyens pour arrêter ses politiques publiques. Le Conseil ne peut que l'encourager à aller dans ce sens. Et, il insiste fortement pour que cette « gouvernance partagée » relève l'ensemble des propositions émises tant par les conseils consultatifs historiques, représentants de la société civile organisée, que par le Conseil consultatif citoyen afin qu'elles trouvent pleinement leurs traductions dans les documents budgétaires régionaux et soient des composantes des politiques publiques régionales.

Ensuite, le CCEE intègre le fait que ces orientations budgétaires sont formulées en amont de futures échéances électorales régionales. Même si elles affichent de grandes ambitions de la collectivité régionale en matière de relance économique, le Conseil considère le budget 2021 comme un budget de transition susceptible de modifications pour deux raisons :

- d'une part, de très nombreuses incertitudes demeurent en matière de recettes, notamment du fait des impacts économiques et sociaux de la crise de la COVID-19 à court et moyen terme ;
- d'autre part, quelle qu'elle soit, la future gouvernance issue des régionales souhaitera vraisemblablement y inscrire les premiers « actes » de son projet de mandature à venir.

Par ailleurs, sur le fond, l'analyse des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 interroge le CCEE sur plusieurs points.

En premier lieu, le CCEE note que les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021 sont marquées :

- pour les dépenses en investissement, par la poursuite, « dans la continuité »¹ de 2020 :
 - « des mesures de relance [...] à travers la commande publique déclinée dans l'ensemble des secteurs afin de conforter l'activité des PME-TPE »² ;

1 Cf. page 8 du rapport Orientations budgétaires 2021 – Conseil régional.

- « *des engagements pris sur fonds propres auprès des collectivités et des soutiens principalement aux communes avec le concours des fonds européens (REACT-UE)* »² ;
- « *des aides [...] proposées aux entreprises des secteurs d'activité fortement impactés par la crise sanitaire à savoir le tourisme, l'événementiel et la formation* »² ;
- d'un l'objectif central qui vise la relance de l'économie réunionnaise et la sauvegarde de l'emploi, en les articulant avec les programmations européennes qui relèvent de son autorité de gestion, à savoir le POE FEDER et INTERREG 2014-2020 abondé des fonds REACT-UE FEDER (300 millions d'euros) et REACT-UE FSE (110 millions d'euros) et nouveaux POE 2021/2027.

Vu le contexte, cette démarche est louable. Mais des interrogations existent :

- Les PME-TPE ont-elles effectivement les moyens pour accéder à ces mesures ? Ne faudrait-il pas également envisager un accompagnement sur ce point ?
 - Les communes, quant à elles, disposent, de manière générale, de faibles marges de manœuvres budgétaires et la crise COVID-19 les positionne souvent dans des situations financières encore plus délicates. Seront-elles en mesure de proposer des projets (et de disposer des contreparties locales) susceptibles de bénéficier des soutiens de la collectivité régionale ?
- pour les dépenses en fonctionnement, en raison des très grandes incertitudes sur les décisions de l'État relative à la reconduction ou pas des termes du contrat de Cahors ; d'autant que le rapport du Conseil régional précise que « *la reprise de la démarche contractuelle est envisagée afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques telle que définie dans les orientations de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018 à 2022* ». ³

En second lieu, le CCEE relève que le Conseil régional, dans ces orientations budgétaires pour l'exercice 2021, envisage, pour garantir la confiance des partenaires externes financiers et institutionnels, pour les années à venir, de procéder à une actualisation de la trajectoire d'équilibre en prenant en compte :

- les conséquences financières et budgétaires de la crise COVID-19 sur le budget régional ;
- les engagements liés aux programmations en cours et les nouveaux programmes européens 2021/2027 ainsi que le plan de relance de l'État ;
- la nécessité de fixer un nouveau cadre pour retrouver des ratios assurant les équilibres budgétaires et financiers permettant à la Collectivité régionale de disposer d'une capacité de désendettement de 12 ans maximum et d'un taux d'épargne brute supérieur à 20 %.

Le CCEE juge que cette stratégie qui découle essentiellement de la situation d'avant COVID-19, des choix et des gestions des différents exercices antérieurs, est louable.

Mais, le CCEE s'interroge sur la capacité de ce scénario à répondre efficacement à la situation d'après COVID-19 ? Il peut comprendre que ce scénario « classique et traditionnel » soit reconduit.

Mais, ne faut-il pas d'ores et déjà envisager d'autres scénarii où les indicateurs procèdent d'un changement de paradigme. Le projet ISOPOLIS est, par exemple, une autre conception de la reconstruction post-COVID-19, celle de « *Lancer un processus de co-construction d'un*

2 Ibid.

3 Cf. page 9 du rapport Orientations budgétaires 2021 – Conseil régional.

programme d'action visant la résilience de La Réunion en expérimentant de nouvelles formes de gouvernance et de coopération » au travers de 5 approches (Résilience individuelle ; Résilience organisationnelle ; Résilience culturelle ; Résilience alimentaire et écologique ; Résilience territoriale). Sans poser celle-ci, comme l'unique solution à mettre en œuvre, elle démontre qu'une autre approche est possible. Ne sommes-nous pas dans une situation où comme le déclarait Albert Einstein : « L'imagination est plus importante que la connaissance. Car la connaissance est limitée, tandis que l'imagination englobe le monde entier, stimule le progrès, suscite l'évolution. »

Par ailleurs, en complément à l'avis ci-dessus le CCEE formule les propositions suivantes au Conseil régional.

Au regard du contexte économique et social de la France, fortement impacté par la pandémie de la COVID-19 et de « **La compétence** » **par excellence** du Conseil régional – le développement économique – le CCEE insiste auprès de la gouvernance de la Collectivité dont la voix porte et compte tant au niveau local que national, pour qu'elle interpelle l'État sur l'importance :

- d'offrir un système de soins et de santé publique fort, adapté aux besoins réels de La Réunion, territoire insulaire du sud-ouest de l'océan Indien ;
- de mettre en œuvre une politique publique économique et sociale de soutien à la demande.

Pour un système de soins et de santé publique fort, adapté à La Réunion, territoire insulaire du sud-ouest de l'océan Indien.

La situation sanitaire vient de le démontrer, le système de soins et de santé publique régional peut très rapidement se retrouver en flux tendu et, au-delà, en posture d'incapacité de réponse. Et, contrairement aux territoires hexagonaux, le recours à une réponse par débordement sur les territoires contigus est inimaginable pour notre île.

Sur la base de ce constat, le CCEE souligne la nécessité de doter le système de soins et de santé publique régional de moyens et de ressources permettant la mise en œuvre de la dynamique préventive, condition sine qua non de la diminution de besoins de démarche curative.

Il milite également pour que ce domaine échappe aux seules logiques économiques et financières et ne pâtisse pas de restrictions budgétaires et d'un manque de moyens en personnel.

Plus particulièrement sur ce point, il s'agit d'insister auprès de l'État pour que le service de santé publique dispose de ressources humaines en nombre suffisant afin d'effectuer des volumes horaires de travail « légaux » pour des salaires revalorisés.

En effet, le Conseil régional, chef de file du territoire en matière économique doit, au-delà de cette mission, dans une approche sociétale globale, défendre un certain nombre de principes auprès de l'État.

Le budget de l'hôpital public ne peut pas être en deçà des besoins ; il doit être déterminé en fonction de ses besoins propres, pas sur des critères macro-économiques. Le fait que la baisse de budget se matérialise essentiellement par des économies "sur la masse salariale" – soit les deux-tiers des dépenses de l'hôpital – a pour conséquence la fermeture de lits dans tous les services.

La crise COVID-19 a révélé qu'en matière sanitaire, le principe de précaution doit prévaloir. Ce qui a été vécu à un moment comme une surcapacité hospitalière – dans la mesure où nous croyions avoir une certaine maîtrise des problématiques de santé – a totalement été battue en brèche par cette pandémie mondiale.

Oui, en 2021, l'ensemble du monde occidental peut encore se trouver face à une problématique sanitaire dont personne n'avait envisagé la portée globale et qui déstabilise totalement notre système de santé.

Dès lors, la vision de l'hôpital-usine doit être dépassée et tout ne doit pas être passé au prisme de la rentabilité. Il s'agit de redonner du sens à la vision médicale de l'hôpital qui doit absolument prévaloir sur la vision managériale à dominances économique et budgétaire. La qualité des soins ne doit pas céder la priorité au volume de soins réalisés. Le nombre de lits et de personnels soignants ne doivent pas être les variables d'ajustement de la dépense car le résultat est une régression des valeurs médicales fondatrices au profit de valeurs économiques.

L'hôpital est le seul lieu d'accueil et de soins ouvert à tous 24 h/24, 365 jours par an. Il reçoit 95 % de malades suivis pour des pathologies chroniques, des maladies orphelines, un handicap, des maladies psychiatriques et des polytraumatismes... Il est aussi, pour beaucoup d'entre nous vivant dans des déserts médicaux ou porteurs d'un handicap, le seul lieu de prise en charge possible. La crise des urgences a mis en lumière la dégradation de la situation hospitalière qui s'opère depuis des décennies. Ce n'est que la partie émergée des problèmes qui touchent tout le secteur hospitalier et le menacent à très court terme.

Les sous-effectifs persistants dans les services, le manque de lits, dits « d'aval », pour les patients devant être hospitalisés à la sortie des urgences, la sous-rémunération des paramédicaux, ont pour conséquences des démissions ou des arrêts maladies des personnels soignants, toutes professions confondues et une surcharge de travail concomitante. Pour les patients, l'accueil est maintenant souvent dégradé et, parfois, des dysfonctionnements importants ont lieu, remettant en cause la qualité de la prise en charge.

Pour une politique publique économique et sociale de soutien à la demande

Sur un plan économique, le CCEE salue la volonté du Conseil régional de soutenir l'offre économique réunionnaise à travers le plan de relance.

Mais, si l'on se place dans une perspective plus vaste, le seul accompagnement de l'offre ne peut avoir qu'un impact limité dans la mesure où le moteur principal de toute économie – l'économie réunionnaise n'y échappant pas – est la demande.

Celle-ci a été gravement amoindrie par le confinement qui a fait diminuer la consommation ; par la baisse de 16% du pouvoir d'achat des salariés en raison du dispositif « chômage partiel », par ailleurs judicieux ; par la faiblesse des revenus d'une large fraction de la population...

Après un petit rebond mécanique au moment du déconfinement, la consommation reste anémiée à cause de la persistance de la COVID-19, de la crainte d'un reconfinement et de l'incertitude de l'avenir.

Ceux qui ont des moyens transforment leur épargne forcée du confinement en une épargne de précaution, tandis que la crise sanitaire aggrave la situation des plus pauvres, et notamment, celle des jeunes, qui voient leurs maigres ressources menacées.

Dès lors, on peut aider tant qu'on veut les entreprises, l'offre ne repartira pas sans demande suffisante. En revanche, l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et des classes populaires pourrait soutenir la consommation, les plus modestes, obligés de beaucoup se priver, étant prêts à y consacrer un éventuel surplus de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'île présente un tissu économique formé, en grande partie, de très petites entreprises (TPE) difficilement éligibles aux aides publiques (pas parce que ne relevant pas des critères, mais davantage par incapacité logistique de les mobiliser) et une structure sociale où 2 Réunionnais sur 5 se trouvent en dessous-du seuil de pauvreté.

Dès lors, le plan de relance doit être adapté à la situation réunionnaise. Et, de fait, la perspective d'un plan de relance pour les travailleurs et les plus modestes qui s'inspirerait notamment du programme élaboré par le Conseil national de la résistance pourrait être une réponse tout à fait adaptée à la problématique réunionnaise.

La crise a, sur de nombreux plans, servi de révélateur aux maux de La Réunion. Comme toujours, les grandes déclarations sur « l'après qui ne doit pas ressembler à l'avant » ou encore défendre et soutenir l'idée qu'il faille pour La Réunion de toujours rattraper un retard de développement, ne suffisent pas.

Une réelle posture proactive consisterait à réorienter progressivement l'économie portée par les crédits nationaux et européens, fondée sur la consommation publique et privée de biens importés en une économie de production plus endogène. Cela permettrait de répondre à des enjeux mondiaux de transformation écologique, d'économie circulaire, d'innovation frugale...

Au plan social, il faut donner une chance autre que l'assistance via la solidarité nationale – à près de la moitié de la population qui survit en dessous-du seuil de pauvreté.

À situations exceptionnelles, solutions innovantes. Devant l'extension des situations de pauvreté, pourquoi ne pas réfléchir, pour La Réunion, à un revenu universel comme veut le faire pour la Corse, l'Assemblée de Corse ?

Et pour lutter contre le chômage de masse – pourquoi ne pas faire, comme le suggèrent nombre d'économistes, des collectivités publiques, l'employeur en dernier ressort dans un processus organisé, codifié? Le droit au travail n'est-il pas inscrit dans la Constitution ?

Pour conclure et résumer les propos ci-dessus énoncés, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement s'autorise à formuler les propositions suivantes :

- une logique économique ayant pour ambition d'organiser l'offre et de favoriser la demande ;
- la mise en place de davantage de crédits de fonctionnement qui doivent être considérés comme de l'investissement dans les « hommes ». Le paradoxe de la comptabilité des sociétés où la possession d'outils de production s'inscrit dans les actifs du bilan alors que les salaires figurent dans les charges du compte de résultat en dit long sur la reconnaissance de la place de l'humain dans la logique de production ;
- une volonté affirmée et réellement mise en œuvre, y compris par la modification de la fiscalité, de consommer des produits et des services à valeur ajoutée pour La Réunion permettant d'obtenir le meilleur effet multiplicateur. Il faut favoriser l'offre, mais aussi former la demande pour promouvoir l'option d'acheter un produit qui génère de la valeur ajoutée sur le territoire pour in fine favoriser une relance rapide.

2. Affaires européennes – Programmes européens

Au regard de l'importance des financements FEDER pour le fonctionnement des activités « recherche et innovation » à La Réunion, le CCEE souhaite tout d'abord souligner l'importance de la décision de la Collectivité concernant l'adaptation du POE 2014-2020. Reconnaissant que « *la crise sanitaire est venue perturber la planification de certains projets, remettant en cause non seulement les délais de réalisation mais parfois même la faisabilité de certains investissements à un moment où la programmation devait tendre vers la quasi-saturation* », la décision d'étendre l'éligibilité des fiches actions actuelles aux projets pouvant être terminés en 2023 est une excellente nouvelle. Pour autant « *la limite des capacités budgétaires* » évoquée à ce propos laisse planer une certaine inquiétude qu'il conviendra de dissiper le moment venu pour que les entités publiques et privées porteuses des programmes de recherche ne soient pas impactées de façon brutale dans leur stratégie budgétaire en 2022 ou 2023.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

Secteur « Culture et patrimoine culturel »

« La culture, c'est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur cette terre. Et pour le reste, mieux vaut n'en parler qu'à d'autres moments : il y a aussi les entractes. »

André Malraux.

La commission *Vivre ensemble* fait sienne cette citation de André Malraux qui souligne combien la culture est indispensable pour *faire humanité*. Selon la commission, cette dimension manque au projet d'orientations budgétaires 2021, qui s'inscrit toujours dans la continuité du monde d'avant.

Il avait pourtant semblé aux représentants du monde culturel, siégeant au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, que l'assemblée régionale avait pris toute la mesure de la crise sociale initiée en 2018 par les Gilets jaunes et la crise sanitaire toujours actuelle, puisqu'elle avait très rapidement sollicité une réflexion du Conseil sur ces sujets.

La commission *Vivre ensemble*, pour sa part, outre ses préconisations quant à la nécessité de reconsidérer la culture et l'éducation populaires et de valoriser la langue maternelle des Réunionnais, avait aussitôt, juste après la crise sociale de 2018, entrepris une série de rencontres avec les acteurs culturels représentatifs de leur art et établi un rapport où sont relayées de nombreuses propositions et de nouvelles approches de politique publique culturelle. Le CCEE, à travers ce travail, a rempli un rôle de conseil, de veille, en mettant à disposition de sa collectivité de tutelle, bien sûr, mais aussi de tous les acteurs de politique culturelle publique, un outil d'aide à la décision en vue de la co-construction d'un nouveau modèle de société où la culture trouverait la place qu'elle doit occuper dans toute société soucieuse d'humanité.

Le CCEE fait le constat que malgré la désapprobation manifeste du modèle social actuel, générateur d'inégalités, révélée par le mouvement des *Gilets jaunes*, et la parole d'acteurs culturels qu'il a recueillie et relayée, la Collectivité ne manifeste pas de volonté de changement de paradigme social.

Le « maintien » de l'aide financière et de son accompagnement au secteur culturel proposé est essentiel mais reste inadéquat face à l'ampleur du changement à entreprendre. « **Maintenir** » signifie « **garder dans une position fixe** », or les bouleversements, multiples et sans précédent que nous vivons actuellement appellent au contraire au mouvement et à une révolution également sans précédent du modèle établi.

L'avis que souhaite exprimer la commission n'est plus de l'ordre de l'amendement mais de l'exhortation à la construction d'une nouvelle organisation de la société réunionnaise basée sur un principe sincère d'interrelation entre citoyens et pouvoirs publics dans une coopération mutuellement bénéfique.

La dimension à la fois sociale, économique, éducative, humaine et spirituelle de la culture, fondement de la cohésion de toute société, en fait un domaine d'expérimentation de co-construction par excellence, applicable à tous les dispositifs de la Région au service d'une société réunionnaise plus équitable et plus épanouie.

Cette réflexion doit être menée par la Collectivité avec les acteurs du monde culturel, ainsi que les intelligences créatives dont on voit éclore les projets de transformation sociétale. Citons en exemple, les « faiseurs de changement » du projet Isopolis.

Pour amorcer ce changement de paradigme, **la création d'un office public réunionnais de la culture répondrait de manière pragmatique aux enjeux sociétaux et humanistes du vivre ensemble**. Sa mission essentielle serait de définir et de mettre en oeuvre une politique linguistique et culturelle concertée.

Aussi, afin de répondre de manière pragmatique aux enjeux sociétaux et humanistes du “vivre ensemble” et aux enjeux économiques, dans un monde qui connaît trois crises en simultanée (sociale, sanitaire et environnementale), cet **Office public réunionnais de la culture** pourrait apparaître comme une opportunité pour amorcer ce changement de paradigme, car générateur de liens, de sens, d'implication citoyenne et d'emplois.

Le « monde d'après » ne pourra advenir sans que nous changions dès à présent notre regard, que nous réinterroignons, que nous observions puis que nous fassions une analyse critique de ce qui était à l'oeuvre dans celui « d'avant », afin de ne pas s'enfermer dans des voies qui ont contribué à alimenter les colères exprimées lors des événements sociaux derniers et probablement à venir. La Région Réunion est en capacité - si elle sait voir et saisir l'opportunité qui se présente en ces temps de grands bouleversements – d'agir pour l'émergence d'un véritable modèle de changement pour le monde. C'est une question d'ambition et de choix.

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde ! » (Le Mahatma Gandhi)

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité régionale

PILIER 1 : UN PASSEPORT POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale majeure qui impacte tous les secteurs, **la commission partage l'ambition affichée de la Collectivité d'investir massivement dans l'éducation et la formation**, et d'en faire des « *leviers incontournables de la relance économique* ». Dans sa dernière contribution sur l'après COVID-19⁴, le CCEE soulignait en effet que « *l'éducation joue un rôle clé dans le développement humain, social et économique d'un pays et qu'elle est un puissant agent de changement* ».

Il rappelait également qu'« *il est urgent de conjuguer tous les efforts et des moyens importants pour offrir une formation tout au long de la vie et une éducation de qualité à tous, jeunes, adultes et seniors, leur donnant ainsi la possibilité d'un avenir meilleur* ». La commission ne peut que réitérer cette préconisation dans le cadre de ces orientations budgétaires 2021 en encourageant la Collectivité à prendre à bras le corps ses compétences dans l'éducation et la formation et en mobilisant tous les moyens et les instruments disponibles pour accompagner au mieux jeunes et adultes dans cette crise qui perdure.

À cet égard, elle note la reconduction en 2021 de l'aide spéciale COVID-19 en faveur des lycéens, la mise en œuvre de la mesure de revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle décidée par l'État ainsi que le versement d'une prime aux apprentis.

Pour autant, elle tient à nouveau à exprimer sa **vive inquiétude quant à la non prévision en 2021 de la 2ème tranche du Plan d'investissement dans les compétences**. Celle-ci est-elle le résultat de négociations avec l'État qui, au final, n'ont pas abouti en 2020 ? Alors même que ce Pacte 2019-2022 se veut être un « Plan de mobilisation pour la qualification et l'emploi des Réunionnais », en particulier des publics fragiles, cette **décision est particulièrement lourde de conséquences sur le plan social et économique, surtout dans ce contexte de crise qui impacte gravement les organismes de formation et les apprenants**. Il est fortement souhaitable au titre de la transparence et des nouveaux liens de proximité que souhaite nouer la Collectivité avec les Réunionnais, d'afficher de manière claire toutes les répercussions de celle-ci. De même, une communication à l'égard des opérateurs de la formation s'avère indispensable.

Formation professionnelle

Au préalable et dans le même ordre d'idée que la remarque précédente, la commission s'étonne une nouvelle fois qu'il ne soit plus fait mention de la **mise en œuvre du service d'intérêt économique général (SIEG) de la formation professionnelle**. Celui-ci a-t-il été abandonné ? Ou est-il reporté ? Cette démarche, initiée par la Région en 2018 (déjà évoquée dans le CPRDFP 2011-2015) et présentée aux partenaires de la formation, devait être suivie d'un appel à projet en 2019. Des précisions sur la non concrétisation de ce SIEG sont attendues.

4 Adoptée le 22 juillet 2020

1. Moderniser l'appareil de formation

Sans conteste, la crise COVID-19 a donné un coup d'accélérateur à la formation à distance et les acteurs de la formation à La Réunion, comme ailleurs, ont dû s'adapter tant bien que mal aux outils numériques. Il s'agit dès lors, comme l'a souligné récemment la commission, de tirer les leçons du confinement, en organisant dans les meilleures conditions cette bascule vers l'e-learning. L'intervention de la Collectivité en 2021 s'inscrit dans cet esprit en voulant « *favoriser le développement de la digitalisation des actions de formation* ». Le rapport reste cependant peu explicite sur la manière dont la Région compte s'y prendre. La commission souhaiterait savoir s'il est prévu de **soutenir l'investissement des organismes et établissements de formation dans des équipements**, action indispensable pour mettre en œuvre des enseignements hybrides.

L'accompagnement de projets de tiers-lieux de formation va également dans le sens de la préconisation de la commission « *d'ouvrir la réflexion sur les nouveaux lieux à mutualiser pour les formations en distanciel* ».

Sur cette thématique de **l'hybridation de la formation et de l'enseignement**, la commission tient à rappeler qu'elle a élaboré un certain nombre de préconisations, comme souligné dans l'introduction de cet avis, dont elle ignore si elles ont été ou seront prises en compte par la Collectivité. Cette dernière s'étant fixé pour objectif au titre de sa « Gouvernance partagée » de « *requestionner le traitement et la prise en compte [des] travaux [des conseils consultatifs historiques]* », la commission **invite la Collectivité à lui faire un retour sur les propositions qu'elle a émises**.

2. Redéfinir le nouveau champ d'intervention de la Collectivité en matière d'apprentissage

La commission note la poursuite des interventions de la Région ici recentrées sur ses compétences légales, suite à la réforme de l'apprentissage.

Elle relève également la volonté annoncée de la Collectivité de « *[demeurer] dans une démarche collaborative afin de préserver son rôle de partie prenante dans la nouvelle gouvernance territoriale et poursuivre la dynamique de cohérence amorcée sur notre territoire* ». Si ce nouvel engagement est à saluer, le rapport est cependant peu explicite sur les actions qu'elle entreprendra avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Éducation

1. Orienter pour mieux former

La commission note avec satisfaction que la Collectivité commence à prendre la pleine mesure de sa nouvelle compétence d'information sur les métiers et les formations. Avec la crise sanitaire qui est venue impacter les choix d'orientation, il est en effet **urgent d'accroître la visibilité des formations et des métiers** notamment en tension.

S'agissant des outils numériques appelés à se développer (portail d'information des jeunes, outil d'orientation), il convient de **prendre en compte dès leur conception les difficultés d'accès et d'utilisation que peuvent connaître certains usagers et de simplifier leur mise en page en vue d'en faciliter l'accès par tous**. Ce qui est en jeu, c'est bien l'inclusion numérique.

Quant aux rencontres prévues dans les lycées, la commission recommande à la Collectivité de s'assurer auprès des chefs d'établissement que ces interventions bénéficient réellement à l'ensemble des lycéens, en veillant à ce qu'ils soient disponibles à l'occasion de ces échanges sur les métiers.

2. Former pour mieux insérer

- **Le soutien à une offre de formation diversifiée**

La commission **salue la dynamique toujours poursuivie** par la Collectivité, en concertation avec l'Académie et les organisations professionnelles, pour étoffer la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

- **L'enseignement supérieur**

La commission reconnaît l'effort de la Collectivité qui poursuit au moment opportun son soutien à l'appareil d'enseignement supérieur régional. L'année 2020-2021 est en effet marquée par une augmentation massive du nombre d'étudiants qui fait suite « aux résultats exceptionnels du baccalauréat 2020 ». La commission souhaite cependant souligner que la raison principale de cette augmentation est ailleurs : elle résulte de la renonciation au départ en France hexagonale ou à l'étranger d'un grand nombre d'étudiants qui craignent légitimement l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences plurielles (conditions de vie, contexte anxigène et ambiance délétère loin des familles, déplacements contraints dans les deux sens métropole/Réunion, dégradation générale des conditions d'enseignement et de formation...). Le résultat est le suivant : **l'Université de La Réunion a accueilli à la rentrée 2020-2021 un nombre d'étudiants équivalent à trois – quatre années d'augmentation.**

Dans un tel contexte, la commission a bien noté que « *La Région apportera ainsi son soutien en faveur de formations supérieures, d'excellence ou à des parcours adaptés, sur différents niveaux* ». Pour autant, elle souhaiterait que les orientations budgétaires précisent l'ampleur de la mobilisation de la Collectivité et sa nature. En effet, **si un soutien priorisé sur « les filières stratégiques du territoire » peut s'entendre en matière de formation au niveau master et doctorat** – notamment par le prisme des priorités de la Spécialisation Intelligente du Territoire (S3) ou des schémas stratégiques (SREII-SDATR-CRFDFOF) – qui visent les secteurs du numérique, de la transition écologique et de l'agro-alimentaire auxquels il faudrait rajouter la santé, l'eau, le changement climatique pour répondre aux ODD2030 – **il ne saurait répondre aux attentes des acteurs de l'enseignement supérieur qui doivent accueillir les nouveaux bacheliers dans l'ensemble des filières dites « non sélectives »**. Celles-ci regroupent la très grande majorité d'étudiants qui vont grossir les rangs de départements de formation comme les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) qui ont connu une augmentation spectaculaire de leurs effectifs depuis une décennie, indépendamment de la crise COVID-19, le seuil des 1400 étudiants étant atteint en cette année 2020.

Dans l'objectif partagé qui est celui de la Collectivité de « *développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes* », le soutien ne peut donc se limiter aux seules « *filières stratégiques du territoire* », sauf à oublier que l'objectif poursuivi par l'Université de La Réunion – seule université du territoire – est de promouvoir l'épanouissement personnel et la réussite de tous les nouveaux bacheliers du territoire dans leur parcours universitaire de première année.

Comme les orientations précisent que « *dans ce contexte, la Région maintiendra sa politique en faveur de l'enseignement supérieur, afin de permettre aux étudiants de poursuivre leurs formations en études supérieures et de leur offrir de meilleures chances de réussite sur le territoire réunionnais* », la commission appelle une nouvelle fois de ses vœux **un renforcement du soutien accordé aux parcours adaptés**, seuls dispositifs pédagogiques efficaces pour beaucoup de nos jeunes étudiants afin de les accompagner dans un parcours de réussite par l'individualisation et la professionnalisation de leur itinéraire de formation. Ces parcours adaptés, déjà explorés à l'Université de La Réunion dans plusieurs filières ont montré leur efficacité en termes de réussite mais appellent **la mobilisation de financements croisés** entre

l'Université et son ministère de tutelle sous le chef de filât de la Collectivité, rédactrice du Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche de La Réunion (SEFORRE).

La commission appelle aussi de ses vœux un **soutien aux nouveaux dispositifs d'orientation et de réussite étudiantes** dont doivent s'emparer les établissements d'enseignement supérieurs que sont les **formations supérieures de spécialisation** et les « **Passeports pour réussir et s'orienter** » (PaRéO), qui sont des diplômes d'établissement à BAC+ 1 permettant, l'un, une meilleure insertion professionnelle des bacheliers avec une période de formation en milieu professionnel de douze à seize semaines pour l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques et, l'autre, aux bacheliers de préciser leur projet d'études ou d'orientation professionnelle en découvrant plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires du premier cycle de l'enseignement supérieur ainsi que plusieurs environnements professionnels avec des périodes d'immersion en entreprise d'une durée de quatre semaines minimum à moduler en fonction des projets pédagogiques.

Enfin, si la commission salue la volonté de La Région d'apporter « *son soutien en faveur de formations supérieures (...) visant à développer les compétences (...) et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire* », elle apprécierait que **l'accent soit mis sur le développement de filières internationalisées** proposant des diplômes bilingues, conjoints, délocalisés ou intégrant un parcours de mobilité en cohérence avec les grandes orientations de l'ESR de nature à augmenter leurs compétences linguistiques, leur horizon pédagogique, scientifique et élargir le bassin de l'emploi des jeunes de La Réunion. Ce souhait est d'ailleurs partagé par la Région Réunion pour laquelle « *la mobilité demeure une alternative pour les Réunionnais qui souhaitent élargir leurs horizons et augmenter leurs chances d'insertion professionnelle* ».

3. Investir pour bien vivre

- **Le patrimoine bâti des lycées**

La commission apprécie la poursuite d'une politique d'investissement pour des lycées plus écologiques mise en œuvre avec le concours des fonds européens (REACT-UE). Cet effort est encouragé.

S'agissant des constructions neuves, elle **regrette une fois de plus que l'ouverture des deux lycées soit encore reculée**. Leur livraison est désormais prévue en 2025 pour le lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme et en 2026 pour le lycée de la mer.

- **Le fonctionnement et équipement des lycées**

La commission a bien noté que l'accompagnement en faveur des lycées se poursuivra et se traduira par un maintien des interventions financières.

Elle relève aussi la mobilisation d'une enveloppe spécifique via le programme REACT-UE pour la mise en place d'un **plan exceptionnel d'équipement numérique** qui bénéficiera aussi bien aux écoles qu'aux établissements du secondaire. Une mesure indispensable qu'elle salue tant elle participe à favoriser la continuité pédagogique et la mise en œuvre des enseignements hybrides.

- **La recherche**

S'agissant des orientations relatives à la recherche, ce chapitre « *3. Investir pour bien vivre* » propose fort justement de s'appuyer sur la recherche pour relever les défis du territoire. Citant l'exemple de la crise COVID-19 qui a conduit à la mobilisation des communautés scientifiques « *pour mieux appréhender et contrôler cette pandémie sur le moyen et long terme sur le*

territoire réunionnais », la Collectivité rappelle un soutien sans faille qu'il faut saluer. Celui-ci est réaffirmé par le biais des **futurs appels à manifestation d'intérêt (AMI)** dans le cadre du PO FEDER 2021-2027, annonce importante et rassurante pour les organismes de recherche et l'Université de La Réunion pour les années à venir.

4. Accompagner pour bien réussir

- **Le POP Génération 3**

Le dispositif « POP » a sans aucun doute contribué à faciliter la continuité pédagogique mise en œuvre pendant le confinement. Pour autant, **toutes les familles n'ont pu se connecter**, faute d'abonnement à Internet ou d'accès aux infrastructures réseaux. L'implantation des réseaux sur le territoire en termes de débit reste inégalitaire en particulier pour les familles éloignées des grands centres.

Il serait opportun, **dans l'optique d'une amélioration du dispositif en 2021, d'identifier toutes les difficultés rencontrées pendant cette période et à la reprise par les lycéens et leur famille afin de pouvoir y remédier et de participer encore davantage à la réduction de la fracture numérique.**

- **L'aide aux manuels scolaires**

La commission attire l'attention de la Collectivité sur les difficultés que rencontrent des associations de parents d'élèves (APE) dans l'achat et la gestion des manuels scolaires. Le renouvellement des collections imposée par **la réforme du lycée a généré un coût supplémentaire difficilement supportable pour les APE**, en particulier les plus petites structures dont l'équilibre financier est mis à mal. Aussi, la commission suggère une nouvelle fois à la Collectivité de **leur attribuer une aide exceptionnelle** afin de leur permettre de remplir dans les meilleures conditions leur mission de fourniture de manuels scolaires voire même de continuer leur activité. Ces orientations budgétaires s'inscrivant dans une démarche de proximité et de co-construction, il serait opportun d'**organiser une rencontre avec ces structures** dont on sait qu'elles jouent un rôle important auprès des familles sur le terrain.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Innovation et Recherche

La commission s'étonne en premier lieu de l'espace réservée à ce chapitre (deux pages). Elle y voit un paradoxe puisque la Collectivité reconnaît que l'innovation et la recherche constituent des facteurs de relance dans la période difficile que nous traversons. Poursuivant son raisonnement, la Collectivité précise même que *« l'innovation et la recherche contribuent de manière générale au développement des entreprises du territoire »* et que *« la croissance de ces entreprises génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois »*.

De même, elle s'étonne que les orientations évoquées par la suite (1. Soutien aux structures d'accompagnement ; 2. Le financement des projets innovants des entreprises et des territoires) n'évoquent pas le soutien aux programmes de recherche menés par des grands organismes de recherche présents sur le territoire comme l'IRD, l'Inserm, le CNRS... associés en unités mixtes de recherche avec l'Université de La Réunion depuis des années.

En effet, la valorisation de la recherche publique dans la sphère économique demeure une priorité nationale et se doit d'être déclinée à tous les niveaux pour créer les emplois de demain en région et plus particulièrement dans la nôtre qui manque structurellement de grandes entreprises

pourvoyeuses d'emplois. Si des dispositifs comme le Crédit Impôt Recherche ou les Bourses doctorales CIFRE aident à réaliser la nécessaire percolation entre la recherche publique et l'entreprise, les boucles vertueuses de l'innovation naissent le plus souvent aux lisières de la recherche publique et l'absence de référence à celle-ci nous questionne.

1. Le soutien aux structures d'accompagnement

Si le soutien aux structures d'accompagnement actuelles (Incubateur régional, Qualitropic, CB-Tech du CYROI) demeure important, **il ne faut pas perdre de vue leur raison d'être : l'accompagnement de la recherche mais encore faut-il que celle-ci se développe pour qu'elle puisse être ensuite accompagnée.** Sans nouvelles recherches dans des champs aussi **stratégiques** que la transition énergétique, les smart cities, la transition écologique du fait du réchauffement climatique et ses conséquences sur la biodiversité de nos écosystèmes, l'émergence des maladies infectieuses et le développement continu des maladies métaboliques surreprésentées dans la zone, etc. les structures d'accompagnement auront - de facto - de moins en moins de recherche à accompagner.

À titre d'exemple, les orientations budgétaires réaffirment judicieusement « *soutenir les biotechnologies à travers la pépinière CB-TECH du CYROI* » car les secteurs des biotechnologies connaissent un développement important et que « *compte tenu de leur complexité et de leur sensibilité, les projets issus du secteur des biotechnologies nécessitent un encadrement particulier en matière de propriété industrielle à ce stade de développement* ». Mais tout ceci n'a de sens qu'à la condition que des programmes de recherche biomédicales se poursuivent activement. Or, CB-TECH accompagne la recherche mais les chercheurs sont dans les unités mixtes de recherche PIMIT et DETROI qui associent l'IRD et l'Inserm à l'Université de La Réunion.

2. Le financement des projets innovants des entreprises et des territoires

Si la commission souligne l'importance stratégique du fort soutien à la **filière numérique autour de Digital Réunion**, elle aurait souhaité des précisions relatives au nombre d'emplois créés sur la période 2018-2020 pendant laquelle l'État et la Région ont accompagné 15 entreprises innovantes du secteur pour un montant total de 2,8 M€ dans le cadre des Programmes investissements d'avenir (PIA3). Comme ce soutien se prolongera dans le cadre du PIA4, il serait souhaitable de **disposer d'un tel indicateur pour mesurer la portée des retombées directes en termes d'emplois créés dans ce secteur de la recherche dans le champ du numérique.**

De la même façon, si la commission salue la poursuite en 2021 du **soutien aux projets d'Isopolis**, elle aimerait disposer d'indicateurs de suivi des projets financés dans le vaste champ de l'innovation sociale.

En conclusion, la lecture attentive des orientations budgétaires structurées en piliers produit chaque année une **vision kaléidoscopique des activités de recherche et d'innovation dans le territoire régional**. Ainsi, si l'on saisit à travers celles-ci le soutien récurrent de la Collectivité à ces activités, soutien qu'il faut saluer, **trois problématiques demeurent** :

- l'ampleur de ce soutien n'est pas à la hauteur des ambitions régionales tournées notamment vers la création de valeurs et d'emplois créés par ces activités,
- l'absence de coordination et de structuration des activités de transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique,
- enfin et surtout, l'absence de stratégie claire en matière de RDI sous la forme d'une feuille de route pluriannuelle.

Sur ce dernier point, il convient de rappeler que les dernières Assises territoriales de la recherche se sont tenues en octobre 2012, les conclusions de ces Assises devant donner lieu à un rapport à l'intention de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue d'une loi décidée en juillet 2013. Au-delà des orientations budgétaires 2021 et alors que notre regard se tourne vers les POE 2021-2027, il serait sans doute **judicieux d'articuler la future révision de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) du territoire à de nouvelles Assises territoriales de la recherche en 2021 afin de tirer des enseignements des précédentes qui auront bientôt 10 ans**. Au rythme des bouleversements et des changements de paradigmes scientifiques – jusqu'en matière de recherche biomédicale et de sciences de l'environnement dont on mesure les conséquences plurielles à l'occasion de la crise sanitaire actuelle – **une vision prospective efficiente des activités RDI pour la décennie qui s'ouvre nous semble essentielle**, notamment pour produire les effets espérés en matière de création de valeurs et plus largement, pour aider à construire une société résiliente qui croit toujours en la Science pour améliorer son quotidien.

PILIER 6 : PLUS D'EGALITE DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1. La mobilité

L'internationalisation de l'offre de formation est en effet cruciale pour les établissements et organismes de formation au niveau supérieur à La Réunion car ces derniers évoluent dans un contexte concurrentiel croissant. Deux leviers y participent : l'apprentissage des langues et la mobilité, qui sont d'ailleurs désormais identifiés comme des facteurs clé de réussite tant académique que sociale pour les étudiants.

La commission salue donc l'action volontariste de la Région de soutenir la mobilité éducative à destination de l'Europe et d'autres régions du globe (Québec). Dans un contexte de crise COVID-19 qui a révélé des gestions différenciées selon les pays, elle émet le vœu que **ce soutien à la mobilité puisse profiter à d'autres destinations prisées des jeunes Réunionnais** (ex : Corée du Sud) **ou de nouvelles destinations qui s'ouvrent à eux** (ex : Japon).

Elle note aussi sa volonté de renforcer la mobilité avec les pays du bassin de l'océan Indien aux fins d'accélérer l'insertion professionnelle des jeunes de La Réunion. Dans cette perspective, elle note que des appels à projets ont été mis en place mais espère qu'ils seront renouvelés dans le cadre du programme INTERREG coopération et que **la collectivité accordera son soutien au 1er programme de mobilité régionale « RÉUNION »**.

Pour une meilleure culture de la mobilité qui est la voie sur laquelle la collectivité s'engage, la commission **propose qu'une campagne en faveur de la mobilité soit lancée auprès du grand public** pour sensibiliser la population réunionnaise sur les atouts de la mobilité et inciter au départ, dès le plus jeune âge à travers des voyages pédagogiques. Les actions en faveur de la mobilité menées sur le territoire par les établissements et organismes de formation pourraient ainsi être mises en lumière (ex : semaine internationale...).

Elle souhaite aussi pour développer le **sentiment de citoyenneté européenne** auquel la collectivité montre son attachement, que celle-ci **soutienne et valorise les actions autour de l'Europe lors de dates clé célébrant l'Europe** (Erasmus Days, journée de l'Europe...), voire **que soient célébrées les distinctions accordées aux établissements de La Réunion pour leur action en faveur de la mobilité** (label Erasmus+). Ces initiatives sont essentielles au moment où vont être lancés les nouveaux programmes ERASMUS+ et Horizon Europe 2021-2027 et où le paysage européen de l'ESR se transforme avec l'émergence de grandes universités européennes.

Le soutien en faveur de la mobilité requiert qu'**une attention soit portée à la préparation de la mobilité, dont la politique linguistique constitue la clé de voûte**. La commission salue

l'intervention annoncée de la Région en faveur du renforcement des dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères, notamment pour poursuivre la montée en compétence notamment en anglais (p. 179) et favoriser le multilinguisme nécessaire au développement des échanges dans la ZOI (portugais). L'ouverture au monde suppose aussi **un renforcement du plan FLE (Français langue étrangère)** à destination des populations de l'océan Indien pour faciliter le dialogue entre les peuples de l'océan Indien et les échanges non seulement éducatifs culturels mais économiques.

2. La prévention des risques en matière de santé

La poursuite par la Région de son accompagnement en faveur des associations dans leurs projets de promotion de la santé, et des acteurs de la formation des professionnels de la santé (UFR Santé, Institut régional de management en santé- IRMS OI) est une décision qu'il faut souligner en cette période de tension sanitaire. Pour une meilleure lisibilité de l'intervention régionale, la commission souhaiterait **savoir comment la Collectivité soutient concrètement les opérations de communication et de prévention.**

De même « *le maintien du travail collaboratif* » avec les associations ne peut être que salué une nouvelle fois, mais ces actions pourraient être présentées de façon plus explicite en précisant de quelle manière l'intervention de La Région vient renforcer efficacement les actions déjà entreprises.

Enfin, la commission invite la Collectivité à pousser la réflexion un peu plus loin, dans une perspective de renforcement à court terme de ses interventions, au regard de l'augmentation des risques, combinant tout à la fois « *l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique dans un contexte global de santé environnementale.* »

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2021, amène la commission « Cohésion sociale » à formuler les observations et préconisations suivantes :

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

Secteur Sport

La commission prend bonne note du choix de la collectivité de maintenir en 2021 son niveau d'intervention dans ce secteur, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, afin notamment de soutenir la reprise d'activité face aux conséquences de la crise sanitaire. Toutefois, au regard de la situation « hors norme » à laquelle sont confrontés les acteurs du sport et du monde associatif en général, la commission estime qu'une simple reconduction des moyens budgétaires alloués pour 2020, risque de s'avérer insuffisante pour apporter un véritable soutien à la hauteur des enjeux et garantir la préservation des emplois associatifs qui, pour rappel, représentent aujourd'hui 11,3% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé réunionnais (17 430 salariés). Ceci d'autant plus que la crise sanitaire perdure et continuera vraisemblablement à affecter notre territoire en 2021.

La commission rappelle à la collectivité que lors de ses orientations budgétaires pour 2020, l'emploi dans le secteur non marchand y avait été positionné comme un enjeu prioritaire, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local. Pour la commission, il convient donc plus que jamais, de traduire concrètement cette priorité, à travers une politique volontariste et massive d'aides financières. Si elle est bien consciente des incertitudes et contraintes budgétaires avec lesquelles la collectivité doit composer dans cette période de crise, la commission considère néanmoins qu'une fragilisation voire une destruction du tissu associatif, clé de voûte de la cohésion sociale au niveau local, engendrerait des conséquences bien plus lourdes sur le plan social et sociétal.

Face à cette situation exceptionnelle, la commission incite donc la collectivité à déroger à ses champs d'intervention classiques, comme elle a d'ailleurs su le faire au plus fort de la crise, en accompagnant également de manière significative, les secteurs relevant de ses compétences partagées.

1 - CREPS & Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)

Concernant la réhabilitation et l'extension des bâtiments du CREPS des sites de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres, la commission relève que le lancement des différentes opérations de concours et d'études de maîtrise d'œuvre prévu initialement en 2020, a été différé à 2021. Au regard des événements survenus en 2020, la commission estime que ce retard s'explique aisément. Aussi, elle retient l'annonce de la collectivité qui, malgré ce report, indique être en mesure de respecter l'échéance initiale, en livrant les premières tranches de travaux pour la fin 2022.

Par ailleurs, la commission estime que cette pandémie qui nous affecte ainsi que les conséquences qu'elle engendre, notamment pour le secteur sportif, doivent constituer une opportunité de réaliser dans le cadre de cette réhabilitation des bâtiments du CREPS, des équipements en capacité de respecter les différents protocoles sanitaires en vigueur sous toutes

leurs formes (dortoirs, salles de cours et espaces de restauration permettant le respect de la distanciation ; équipements numériques facilitant les cours en distanciel et qui peuvent offrir en matière de formation, une alternative aux déplacements pour les équipes des pays de la zone et au-delà...).

L'évolution de la crise que nous traversons étant à ce jour difficilement prévisible, ceci permettrait à La Réunion par la même occasion, de se démarquer des autres destinations en matière de stages de préparation, à travers la mise à disposition d'infrastructures en mesure de garantir sur le plan sanitaire, des conditions d'accueil optimales.

Au sujet de l'Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI), la commission rappelle à la collectivité son souhait que l'IRSOI se doit d'être un outil au service des sportifs réunionnais, en relais des pôles du CREPS, pour une véritable politique de haut-niveau. Dans ce cadre, elle préconise également l'ouverture de nouveaux pôles ainsi que la consolidation des pôles existant.

2 - Gouvernance

Sur ce plan, la commission souhaite évoquer la parution récente du décret n° 2020-1280 du 20 octobre 2020 (publié au Journal officiel du 22 octobre) relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport, qui constituent les déclinaisons territoriales de l'Agence nationale du sport (ANS). En premier lieu, la commission regrette que malgré les demandes du mouvement sportif concerné, ce décret fixant les règles de composition et de fonctionnement de ces deux instances, n'ait pas inclus La Réunion, dans la liste des territoires pouvant déroger à certaines des dispositions en raison de leurs spécificités ultramarines. La crainte étant que l'imposition d'une configuration similaire à celle des régions de l'hexagone, notamment en matière de composition des instances, ne s'avère pas pertinente et efficace localement.

Ceci étant, il s'agit dorénavant de mettre en œuvre dans les meilleurs délais ce cadre réglementaire et à ce titre, la commission souhaite une plus grande implication de la Région dans la préfiguration de cette conférence régionale du sport.

3 - Aides au mouvement sportif – les ligues et comités

La commission estime qu'un effort de contextualisation aurait pu être apporté dans la rédaction de ces orientations, notamment concernant cette section relative aux aides aux mouvements sportifs et vis-à-vis desquelles, on peut aisément l'imaginer, il existe une importante attente pour 2021. La commission s'étonne en effet de ne trouver une quelconque référence à la situation problématique dans laquelle sont plongés actuellement les acteurs sportifs associatifs et sur laquelle, la Présidente du CROS, avait pourtant publiquement alerté les autorités, dans un courrier en date du 09 septembre 2020, adressé au Préfet de La Réunion et au Président de l'AMDR.

La commission souhaite rappeler que depuis l'arrêt brutal des activités sportives associatives à la date du confinement (17 mars 2020), il n'y a pas eu de véritable reprise malgré le déconfinement et ce jusqu'à ce jour. Les différents protocoles sanitaires renforcés en vigueur, les risques de rebond de l'épidémie, la menace de couvre-feu ou de confinements ponctuels, l'annulation de grands événements sportifs, sont autant de facteurs qui affectent la possibilité pour les clubs, associations, ligues et comités sportifs de mettre en œuvre leurs activités normalement et d'envisager l'avenir avec sérénité.

D'autre part, la suppression de la plupart des compétitions sportives, les restrictions sur les sports de combat, l'application de mesures contraignantes (pas d'accès aux vestiaires...), la peur légitime de la contamination ont un effet dissuasif sur bon nombre de pratiquants. Ceci se traduit notamment en 2020 par une chute drastique du nombre de licenciés dans de nombreuses disciplines, aussi bien au niveau national que local. Ainsi, au 31 octobre 2020, le Comité national

olympique et sportif français (CNOSF), après avoir traité les données de 72 de ses 94 fédérations membres, estime la perte de licences à environ 15 % sur un an. Pour la ministre déléguée aux sports, il faudra s'attendre selon ses estimations, à « *une baisse de 20 % à 30 %* » de ce nombre, pour l'ensemble de la saison 2020-2021. Au plan local où l'on recensait un total de 159 571 licenciés en 2019, les premières estimations du CROS de La Réunion situent cette baisse autour de 30 à 40%.

Ce phénomène ne sera pas sans conséquence sur la situation financière du mouvement sportif local, déjà fortement fragilisé par un fonctionnement en mode dégradé et des épisodes de crise successifs.

Le financement du fonctionnement des structures associatives étant difficilement éligible en tant que tel aux dispositifs de subventionnement actuels, la commission, estime au vu de ces éléments, qu'il conviendrait de considérer l'idée de la création d'un fonds de soutien qui viendrait en articulation des actions menées par les collectivités territoriales et l'État. Ce fonds interviendrait sous forme de subventions, en appui au fonctionnement des associations, (y compris pour les têtes de réseaux) confrontées à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes.

4 - Sport santé

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, la commission souhaite rappeler l'importance du soutien aux actions des associations en faveur du sport-santé. En effet, ces actions devraient permettre notamment aux publics cibles de bénéficier, soit de pratiques de rétablissement adaptées à leur pathologie, soit d'activités de maintien de bonne condition physique.

À ce titre, la commission estime essentiel que la collectivité régionale, aux côtés des autres partenaires (ARS, OPCA...) puisse soutenir les structures (fédérations, ligues, CREPS, CROS...) habilités à former les éducateurs et les bénévoles, aussi bien en matière de « Sport-santé pour tous » que dans la mise en place des activités physiques adaptées ».

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1 - Contribution régionale en matière d'égalité d'accès aux droits de citoyenneté, de lutte contre les exclusions et de cohésion territoriale

1-1 Le soutien régional en matière d'égalité d'accès aux droits, de citoyenneté et de lutte contre les exclusions

La commission relève que la collectivité continuera à soutenir des associations ou organismes œuvrant dans les champs de la cohésion sociale, de l'accès aux droits pour tous, de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et en direction des publics fragiles. Elle note également que contrairement aux orientations budgétaires des deux exercices précédents (2019 et 2020), il n'est plus fait mention de l'accompagnement des associations intervenant dans le domaine de l'Éducation populaire ainsi que des centres socioculturels existants. Aussi, la commission réaffirme son attachement à la mise en valeur et au soutien de ce champ ainsi que de ses acteurs, notamment dans une période où nos sociétés doivent faire preuve de résilience et de solidarité. En effet, elle estime que l'Éducation populaire, en sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du peuple, contribue à la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres. Pour la commission, cette approche paraît comme une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et en phase avec une logique de soutenabilité.

Là également, la commission insiste sur la nécessité de soutenir exceptionnellement le fonctionnement de ces associations d'Éducation populaire, considérablement fragilisées sur le plan financier par la situation actuelle, pour leur permettre de passer ce cap difficile. Ceci notamment afin de préserver leurs emplois d'animateurs, de médiateurs, de formateurs, souvent occupés par des personnes détentrices de cursus de formation, d'expériences de vie, de techniques, de savoir-faire contribuant quotidiennement à l'épanouissement et à l'éducation de la jeunesse réunionnaise.

1-2 Le soutien régional en matière de cohésion notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La collectivité indique que son accompagnement visera en particulier à contribuer à revitaliser le lien social, à favoriser la vulgarisation des valeurs de la République et de la citoyenneté, et à participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles. Dans cette optique, elle poursuivra son partenariat avec l'État et le CR-CSUR (Centre de ressources – Cohésion sociale et urbaine à La Réunion). La commission souhaite que soient également associés à ce partenariat les associations détentrices d'expertise et de capacités d'ingénierie ainsi que les centres de ressources associatifs.

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

1 - Coopération régionale

La coopération régionale impliquant par essence des échanges entre les états et les populations de la zone, la commission convient que la fermeture des frontières et les restrictions sur les déplacements aériens découlant de la crise sanitaire, risquent d'affecter de manière significative ce processus. Aussi, elle prend acte du positionnement de la collectivité qui indique que nous devons apprendre à vivre avec ce virus tout en faisant preuve de prudence et qu'elle va aborder l'année 2021 dans un contexte de résilience mais aussi de reconstruction et de solidarité.

La commission retient la volonté de la collectivité, dans la situation d'incertitude actuelle, de rassembler encore plus, d'encourager les initiatives, de créer et saisir les opportunités pour relancer les actions de coopération régionale sur les plans aussi bien bilatéral que multilatéral.

De son point de vue, la commission réaffirme la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération institutionnelle développée actuellement entre les états membres de la COI et des pays du bassin indianocéanique. La commission estime en effet que cette coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle. Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental, elle propose, en s'appuyant sur les antennes de la Région présentes dans la zone, la constitution d'une base de données régionale relative aux associations et ONGs des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien. Cette dernière permettrait d'identifier des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions pour la mise en place d'échanges.

1-1 La coopération bilatérale

En termes d'éléments notables, la commission relève la fermeture de l'antenne de la collectivité aux Seychelles, inaugurée en octobre 2018. Si l'impact de la pandémie a joué un rôle déterminant, la commission a bien noté l'existence « d'obstacles administratifs » sur place, dont notamment l'absence de légitimité de l'antenne auprès du ministère de l'immigration seychellois.

1-2 La coopération multilatérale

Au titre de la coopération multilatérale, la Région indique son intention d'assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion dans le cadre de l'IOR⁵ et plus particulièrement de la Commission de l'Océan Indien (COI).

La commission relève que lors de ses orientations budgétaires en 2020, la collectivité avait fait le choix de temporiser son action auprès du COMESA⁶ et de l'IOIRA en invoquant la nécessité « *au préalable d'établir avec l'État une relation de partenariat et de responsabilité* ». La commission aurait souhaité avoir des précisions sur ce qu'il advient de cette démarche.

1-3 Le programme INTERREG V océan Indien

La commission a pris bonne note de l'importance de l'année 2021, année de transition entre deux programmations européennes, à savoir le programme Interreg V océan Indien 2014 – 2020 et le lancement de celui de la période 2021 – 2027.

La commission relève que pour 2020, le seuil de dégagement d'office de 15,8 M€ a pu être dépassé avec un montant de certification établi à 18,6 M€. Elle formule le souhait que la collectivité ainsi que ses partenaires puissent prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les effets de la crise sanitaire ne compromettent pas l'atteinte du seuil fixé pour 2021.

5 Association des états riverains de l'océan Indien (IOIRA)

6 Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »
Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

**PILIER 2 : ENGAGER LA 2^e GÉNÉRATION DES GRANDS
CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

Malgré un climat de forte incertitude lié à la crise sanitaire et ses impacts économiques et sociaux, la commission « Cadre de vie et développement territoriale durable » constate que ces nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2021, s'inscrivent, en majeure partie, dans la continuité des opérations engagées.

1. L'aménagement et le développement du territoire pour relever le défi de la pauvreté et de la création d'emplois

Les aides financières apportées à la compagnie Air Austral, à travers la SEMATRA, ont permis à la compagnie régionale de traverser la période la plus difficile de cette crise inédite. Au-delà de ces apports et compte tenu du manque de perspectives qui pèse sur les compagnies aériennes⁷, la commission souhaite exprimer son inquiétude sur le devenir d'Air Austral. Aussi, elle aurait apprécié que l'objectif visant à « *poursuivre le suivi de la compagnie aérienne* », soit plus ambitieux et qu'un véritable plan de soutien soit envisagée, au-delà de 2021.

2. La poursuite du chantier de la Nouvelle Route du Littoral

La commission a participé à diverses rencontres organisées par la Commission nationale du débat public dans le cadre de la concertation publique concernant la Nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis (NEO). Elle se félicite de l'organisation de ce débat citoyen qui s'achèvera le 31 décembre 2020. Elle regrette cependant que seuls 5 tracés, en lien direct avec l'aménagement du Barachois, aient été retenus. En effet, elle souhaite que d'autres alternatives soient envisagées afin d'intégrer NEO dans une dimension plus globale permettant une fluidification du trafic du chef-lieu. Ainsi, il est plus que jamais indispensable pour le CCEE de mettre en œuvre un schéma global des mobilités avec un seul administrateur pour tout le réseau, dans le but de définir un plan régional des transports unique. Une telle initiative permettrait une mise en commun des projets entre collectivités.

3. La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport et des déplacements- projet RUN RAIL

La commission relève l'ambition de la collectivité d'achever le projet RUN RAIL avant la fin 2027 alors même que le lancement du MGP n'est pas encore acté. De plus, elle note avec satisfaction la volonté de concertation de la Région avec la CINOR et la ville de Saint-Denis concernant le projet de tramway TAO relevant de l'EPCI.

Dans son avis sur le projet de révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de la CINOR 2013-2023, le CCEE a déjà fait part de ses interrogations concernant la coexistence de ces deux tramways sur quasiment le même périmètre. En effet, la question de la mutualisation des compétences se pose à l'heure où les difficultés financières grèvent considérablement les projets d'in-

⁷ Pas de retour à la normale du trafic pour Air France avant 2022, voir 2025

Source : https://www.challenges.fr/entreprise/transports/air-france-veut-supprimer-16-de-ses-effectifs-pour-rebondir_718196

vestissement des collectivités territoriales. TAO est un tramway urbain et RUN RAIL a pour vocation de relier les agglomérations entre elles. Néanmoins, les deux maîtres-d'ouvrage, CINOR et Région Réunion, envisagent une desserte presque similaire entre Saint-Denis et Sainte-Marie, pour un coût sensiblement identique (395 millions d'euros pour TAO et 300 millions pour Run Rail) et dans des délais relativement proches (2022 et 2024). La commission propose donc une mise en commun effective pour la réalisation d'une seule infrastructure offrant à la fois un niveau de service intercommunal et un niveau de service régional. Selon elle, une cohérence doit être trouvée sur ces deux projets et plus globalement sur les mobilités entre intercommunalités.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES SECTEUR ÉCONOMIE

En préambule à ce chapitre économique, la commission estime essentiel de rappeler que l'impact désastreux de la crise sanitaire sur l'économie Française et donc Réunionnaise, est la conséquence de choix stratégiques nationaux qui ont favorisé certains secteurs au détriment notamment du système de santé publique. Le manque d'anticipation dans la gestion de la crise et le manque de moyens matériels et humains dans les hôpitaux ont prouvé combien le secteur de la santé est affaibli. Par conséquent, les efforts consentis par le Conseil régional dans la poursuite de son programme d'actions risquent d'être limités, au regard de cette politique étatique dont La Réunion est dépendante.

1. Créer les conditions de rebond de l'économie réunionnaise

Concernant le développement de l'économie sociale et solidaire, la commission salue la volonté de renforcer les aides sur ce secteur d'avenir, en particulier pour les porteurs de projets.

Elle note avec intérêt que l'autosuffisance alimentaire, via le développement de la filière pêche, est devenu un objectif pour la collectivité régionale. A ce titre, elle souscrit pleinement à l'initiative consistant à finaliser le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion et espère que sa mise en place aboutira à des résultats opérationnels.

2. Le « Tourisme » : un secteur très impacté par la crise

La commission salue la mobilisation de la collectivité régionale et les efforts financiers engagés pour soutenir les entreprises touristiques, grâce notamment au fond de solidarité national et au fond de solidarité régional tourisme. Ces derniers se sont révélés essentiels pour la survie de nombreuses entreprises même s'ils ne leur ont pas permis de retrouver leurs revenus d'avant la crise.

Pour ce secteur fortement impacté, deux initiatives ont été primordiales pour amorcer une dynamique de relance qui s'annonce dorénavant et déjà longue. En premier lieu, la mise en place de dispositifs incitatifs à la consommation locale (chèque tourisme « Mon île 974 », Pass kado, Pass nature et culture, etc.). Mais aussi la promotion et le soutien aux filières, menés sur le marché local par la FRT sur les fonds régionaux.

Toutefois, le chèque tourisme « Mon île 974 » n'a pas pu prouver sa pleine efficacité car selon la commission, il a été mis en place trop tardivement durant les vacances scolaires de juillet-août. De plus, en laissant le libre choix aux attributaires, le dispositif a favorisé certaines filières, principalement la restauration et l'hôtellerie haut de gamme. Il semble donc important d'en redéfinir le cadre tant au niveau des publics attributaires que des entreprises bénéficiaires. La commission préconise à ce propos que l'utilisation des chèques tourisme soit prolongée, en favorisant l'accueil en semaine, et qu'elle bénéficie à l'ensemble de la chaîne de services touristique. Elle rappelle que le groupe de travail sur le marché local de la cellule de relance exceptionnelle a fait des propositions en ce sens.

La commission a acté l'expiration à la fin de l'année 2020 des conventions-cadres conclues entre la collectivité, les organisations touristiques et les intercommunalités.

Aussi il lui semble pertinent de faire un bilan de ce partage de compétences entre ces organismes au niveau :

- de la création de nouveaux produits,
- de l'amélioration des produits existants,
- de l'accompagnement au quotidien des producteurs,
- de la promotion et la communication sur les différents marchés,
- et aussi de l'aide à la commercialisation à travers les outils numériques.

Par ailleurs, la crise COVID-19 a montré les faiblesses, de certains secteurs, notamment au niveau de l'accompagnement des petites entreprises, en particulier les indépendants sans salarié et sans formation. Ainsi pour atteindre l'objectif affiché par la collectivité visant à « *favoriser fermement l'émergence d'un modèle touristique durable et repenser l'offre*⁸ », la commission formule les interrogations suivantes :

- Comment mieux accompagner durablement ces professionnels dans ces mutations ?
- Cet accompagnement se fait-il au niveau des territoires ou des filières et groupements de professionnels ?
- À travers quels outils financiers ?

La collectivité régionale ne pourrait-elle pas envisager la création d'un *chèque services tourisme* qui servirait ces objectifs, au même titre qu'existe un *chèque promotion tourisme*, destiné à faciliter le déplacement des entreprises sur les salons et foires ?

Concernant la refonte des cadres financiers contractualisés au titre des fonds européens (FEDER, FEADER), avec le redéploiement en particulier du nouvel axe « REACT UE » au sein du POE FEDER 2014-2020 ; la commission suggère la réalisation d'un bilan de l'utilisation de ces fonds européens qui permettrait de revoir certaines fiches-mesure, notamment celle liées au FEADER sur les hébergements situés en milieu rural.

Au sujet du positionnement de La Réunion comme destination de tourisme durable, synonyme de sensations exceptionnelles et authentiques. La commission regrette que seuls les projets valorisant les « Pitons, cirques et remparts » soient identifiés pour permettre un développement socio-économique durable du secteur. Elle propose que d'autres pistes soient étudiées, notamment la RSE des entreprises, grâce à un travail indispensable d'accompagnement des professionnels.

D'une façon globale, la commission estime que la relance du tourisme dépendra de la capacité des équipements réunionnais à assurer une sécurité sanitaire optimale à ses visiteurs. Le rapport de conjoncture économique de septembre 2020 de l'IEDOM⁹ montre que la situation demeure très complexe dans le secteur du fait de l'absence de touristes extérieurs¹⁰. Selon la commission, La Réunion doit faire valoir sa maîtrise de la crise sanitaire si elle veut voir ses touristes revenir.

Pour ce faire, elle préconise que la Région se dote d'un stock de tests fiables et qu'elle instaure un véritable « corridor sanitaire » sécurisé entre l'hexagone et La Réunion en lien avec la compagnie régionale. L'autonomie en test et l'assurance de leur fiabilité seraient un gage de confiance pour le voyageur de demain et pour la population.

8 Orientations budgétaires 2021 – p. 129

9 Tendances conjoncturelles 2^e trimestre 2020 n° 632 / Septembre 2020 IEDOM (Institut d'émission des départements d'Outre-mer)

10 Cette situation critique s'est renforcée avec l'instauration d'un deuxième confinement dans l'hexagone à partir du 30 octobre

À propos de la promotion de la destination Réunion, la commission convient qu'il est essentiel de maintenir le cap sur les marchés extérieurs notamment français. Toutefois, elle insiste à nouveau sur l'importance du marché local, pour lequel il convient de renforcer la communication et le soutien aux filières, d'autant que la crise COVID-19 a montré l'importance de ce véritable marché¹¹.

La commission souligne également qu'elle sera attentive aux dispositions qui seront mises en place pour la relance du secteur de la croisière, afin que l'évolution de cette filière corresponde aux dispositions sanitaires et aux critères d'un tourisme durable dans lequel La Réunion se positionne désormais.

Le CCEE se réjouit de voir que la collectivité régionale place la nature et la culture au cœur du projet touristique pour La Réunion et note avec satisfaction que pour la première fois il est fait mention de la filière « culture et tourisme » dans les orientations budgétaires. Pour développer cette thématique, la commission invite la Région à s'inspirer du rapport « Culture et tourisme » rendu par le CCEE en 2017, riche de propositions. La commission suivra avec grand intérêt les avancées de cette filière qui s'inscrit dans les attentes relevant du développement d'un tourisme durable, d'autant qu'elle commence une nouvelle étude sur les enjeux de l'agritourisme à La Réunion.

En parallèle du plan stratégique du tourisme numérique, la commission estime nécessaire d'ouvrir le dispositif « chèque numérique » aux professions libérales non réglementées, qui englobent les guides touristiques et les entreprises de loisirs afin que celui-ci bénéficie à tous. Enfin, elle salue la démarche d'innovation touristique visant à la création d'une plateforme de « tourisme innovant » qui impulsera une dynamique nouvelle au secteur.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

1. L'aménagement du territoire un outil pour construire une Réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire

La commission approuve l'évolution du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) à travers la révision du document.

Concernant les dispositifs en faveur de l'aménagement des territoires des Hauts, la commission suggère à la Région que le CCEE prenne part au nouveau cadre stratégique partagé qui devrait voir le jour en 2021 et qui permettra de définir une gouvernance adaptée aux orientations des futurs programmes européens.

2. Le secteur de l'énergie : accélérer la transition vers un mix énergétique 100 % énergies renouvelables

La commission salue la volonté de la Collectivité régionale d'intensifier son action dans le secteur des énergies renouvelables et sa volonté d'anticiper le passage à un mix électrique 100 % renouvelable à 2023 au lieu de 2030. Dans ce cadre, le CCEE rendra un avis spécifique conjointement à celui sur ces orientations budgétaires 2021.

3. La planification des déchets et le scénario zéro déchet

Au titre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et de l'économie circulaire, la commission portera une attention toute particulière à la mise en œuvre du plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) prévu en 2021. Elle prend acte de

¹¹ Le CCEE préconise depuis longtemps une meilleure prise en compte du marché local qui représente 750 millions d'euros contre 350 millions d'euros pour le marché extérieur (Source IRT 2019)

l'objectif extrêmement ambitieux de la Région de s'orienter vers un scénario zéro déchet à l'horizon 2030 tout en pensant que cet objectif sera difficilement réalisable. Pour la commission, « *tendre vers un scénario zéro déchet à l'horizon 2030* » serait, en termes de communication, plus raisonnable. Par ailleurs, elle estime que le plan devra faire une différenciation entre les déchets non-dangereux et les déchets dangereux notamment dans leur traitement et leur stockage.

4. Qualité de l'air, appréhender les risques naturels, actions dans le domaine de l'eau

En matière de risques naturels, la commission attire la vigilance de la collectivité sur les partenariats avec le BRGM et l'OVPF. Si elle soutient cette collaboration, elle regrette néanmoins qu'elle ne se traduise pas au travers d'une réflexion stratégique en termes d'aménagement et de risques encourus.

Dans le domaine de l'eau, la commission salue d'une part les actions de la collectivité visant à cofinancer des projets de création d'usines de potabilisation grâce au programme FEDER 2014-2020. D'autre part, les actions à venir pour renouveler les canalisations d'eau potable dans le cadre du REACT UE. Cependant, l'actualité récente liée aux incendies du Maïdo a montré toute l'utilité des retenues collinaires, ces réserves sont indispensables et le CCEE encourage le Conseil régional à mettre en place des actions pour les développer. De plus, elle suggère que des aides au stockage de l'eau soient apportées aux particuliers pour pallier aux risques sécheresse et incendie. A cet égard, la commission s'étonne qu'aucune mesure ne soient envisagée concernant la problématique sécheresse.

5. Actions en faveur de la biodiversité

Alors qu'une déclaration d'intention avait été signée en juin 2018, le CCEE s'inquiétait de la mise en œuvre de l'ARB (Agence régionale de la biodiversité). Après de multiples interrogations, il ne peut que se réjouir de sa création, attendue fin 2021.

Dans la continuité des observations relevées dans son avis sur les orientations budgétaires pour l'année 2020, la commission regrette que la lutte contre les incendies et contre les espèces invasives ne fassent pas partie des actions répertoriées à engager en faveur de la préservation de la biodiversité, surtout au moment où La Réunion est à nouveau confrontée à de graves incendies. Elle réitère donc son souhait de voir se constituer une véritable stratégie globale concernant cette thématique majeure, qu'est pour notre territoire, la biodiversité.

Concernant la sensibilisation dans le domaine de l'environnement, le CCEE ne peut que constater le manque d'ambition de la collectivité sur ce secteur. Il rappelle qu'il est un acteur majeur de l'éducation à l'environnement et milite depuis de nombreuses années à son rayonnement¹². A ce titre, il est témoin des difficultés que rencontrent les porteurs de projets faute de moyens. Face à cette situation, la commission demande à la Région de mettre en place une cellule d'accompagnement efficace pour aider les associations œuvrant en faveur de l'environnement à monter leurs dossiers de demandes de subventions, notamment pour les dossiers complexes de demandes de fonds européens. Elle préconise également que la Région engage des actions ciblées, à destination des jeunes, sur l'éducation à la biodiversité.

6. Recherche

Si la commission salue le soutien de la collectivité à des organismes en charge d'une délégation de service public comme le BRGM pour les risques naturels, ou à un EPIC comme le CIRAD pour les sciences agronomiques, elle se questionne sur l'absence d'autres thématiques renvoyant très directement aux champs d'action de ce pilier 4 : « Libérer la terre réunionnaise ». À titre

¹² Voir rapport : Les rencontres de l'éducation à l'environnement et au développement durable, colloque CCEE organisé en juin 2016

d'exemple, les recherches en urbanisme et en habitat durable ainsi que les recherches sur les villes intelligentes et connectées, sont absentes des réflexions au moment où La Réunion poursuit un mouvement d'urbanisation lent et régulier ; qui n'est pas sans poser de problème en termes d'aménagement du territoire et de transport. Dans le même temps, de vastes projets d'urbanisme se dessinent pour notre territoire qui atteindra un million d'habitants dans une quinzaine d'année. L'Ecocité insulaire et tropicale de Cambaie ou encore l'entrée Ouest de Saint-Denis (NEO). Aussi la commission estime qu'un soutien à de nouvelles recherches articulées par nature au territoire réunionnais serait le bienvenu, au-delà du soutien historique à la recherche agronomique et aux sciences de la terre.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

1. Dispositif emplois verts

La commission déplore les nouvelles conditions d'éligibilité et la baisse du nombre de contrats PEC¹³, passant de 1 500 à 1 100 contrats. Cette baisse est liée au désengagement de l'État dans la poursuite du dispositif. Ce constat démontre une incohérence entre la volonté affichée de réduire le chômage en apportant une réponse sociale sur notre territoire et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Une nouvelle fois et comme elle l'avait fait dans son avis sur les orientations budgétaires 2020, la commission réitère sa préconisation à l'intention de la Région de mettre en place son dispositif propre¹⁴. Calqué sur le fonctionnement déjà existant de la continuité territoriale, pris en charge totalement par la collectivité pour suppléer aux manquements de l'État, une telle initiative permettrait de financer les « emplois verts ». Ainsi des objectifs plus ambitieux en termes d'emploi et de pouvoir d'achat pourraient être atteints.

Pour terminer, la commission rappelle que le dispositif a un rôle majeur à jouer pour le développement touristique. Notamment pour l'aménagement des sites remarquables et de façon globale pour l'ensemble des sites et itinéraires de loisirs de pleine nature.

13 Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail : personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le financement est assuré par l'État et la Région Réunion

14 Voir Avis du CCEE sur les orientations budgétaires 2020 p. 24

Commission « Media, audiovisuel et communication »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

La commission du CCEE prend acte de l'agencement du rapport « Orientations budgétaires – exercice 2021 » de la collectivité, qui tient compte du contexte sanitaire et social lié à la crise du COVID-19 et des besoins exprimés à cette occasion par la population réunionnaise.

Cet avis met les champs de compétence de la commission (numérique, audiovisuel, cinéma) en perspective avec l'objectif central et prioritaire des orientations 2021 du Conseil régional, à savoir relancer l'économie réunionnaise :

- en faisant du numérique un moteur de la transformation de l'économie réunionnaise avec un accompagnement de toutes les filières à la transition digitale et une mobilisation pour l'inclusion numérique ;
- en poursuivant les efforts et soutiens régionaux visant à maintenir La Réunion comme étant une terre de créativité et de tournage, propice au développement économique à travers 3 axes (maintien du fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-Etat 2020-2022, accompagnement et structuration de la filière locale, ouverture sur le monde en terme de formation continue et professionnelle et d'insertion professionnelle).

1 – Le numérique

1.1 La gestion des systèmes d'information (procédure interne)

L'initiative régionale de développement de la dématérialisation de ses prestations au service de la population réunionnaise (étudiants, familles, entrepreneurs, scolaires...) en vue d'une plus grande proximité entre collectivité et population est à saluer, quant à son caractère facilitateur pour un grand nombre d'utilisateurs, notamment en ce qui concerne la vulgarisation du panel d'aides dédiées aux créateurs et entrepreneurs d'entreprise.

Toutefois, la commission s'interroge quant au devenir du suivi en présentiel des dossiers par des agents régionaux, notamment pour les plus éloignés du fait numérique. L'interaction engendrée par les rapports en vis-à-vis constitue également une proximité citoyenne nécessaire, notamment pour ceux qui, tout en étant des acteurs impliqués, en matière économique par exemple, mais pas que, sont en situation d'illectronisme.

C'est pourquoi la Commission ne peut qu'encourager :

- la poursuite du programme « Chèque numérique » avec l'évolution du mode de gestion annoncé pour éviter les dérives observées et remontées auprès des prestataires pour le « respect des règles du jeu »
- le lancement de l'opération « Pass numérique » visant à accompagner les citoyens vers l'autonomie vis-à-vis du numérique.

Ces dispositifs sont repris plus avant.

Sous l'angle de la collectivité et pour une meilleure efficacité, l'accent devra être mis sur la formation des agents (parfois eux-mêmes concernés par cet illectronisme) et le travail autour de la résistance au changement.

Globalement, la sensibilisation des utilisateurs par le biais d'une communication adaptée et d'un accompagnement (téléphonique, en présentiel sur des bornes d'initiation dans les sites de la région...) devra faire l'objet d'une attention particulière.

1.2 Le numérique un moteur de la transformation de l'économie réunionnaise :

Tout d'abord, la commission prend acte du bon niveau atteint par les infrastructures de connexion fixe et mobile, réel levier de développement de la filière numérique et de ses usages.

Ces fondamentaux étant acquis, elle souscrit également à l'analyse du Conseil régional qui décrit la filière numérique comme un domaine d'activité stratégique qui constitue un des principaux relais de croissance de l'économie réunionnaise et une des filières les plus dynamiques.

Aussi, elle encourage fortement la collectivité régionale à accompagner toutes les filières à la transition digitale et à se mobiliser pour l'inclusion numérique.

1.2.1 L'accompagnement de toutes les filières à la transition digitale

La commission se félicite de la très forte intervention de la collectivité régionale en matière d'accompagnement de toutes les filières à la transition digitale. En effet, elle se félicite de la mise en place du Comité de filière numérique en concertation avec un ensemble de partenaires et en déclinaison du Schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation.

Elle note également que ce comité de filière a permis la signature par les parties prenantes d'un pacte numérique sur les axes suivants :

- aménagement numérique du territoire ;
- emplois, compétences, métiers ;
- développement et animation des entreprises du numérique ;
- transformation numérique des organisations ;
- inclusion numérique.

Par ailleurs, si la commission loue les intentions du Conseil régional visant à mobiliser tant ses fonds propres que les fonds européens REACT UE pour accompagner tous les projets de digitalisation des entreprises, des associations et des administrations, elle s'interroge sur les capacités réelles de ces organisations pour se mobiliser et accéder aux dispositifs régionaux de l'exercice 2021. La commission insiste pour que cet accompagnement soit double. En premier lieu, le Conseil régional devrait aider et soutenir ces organisations en matière d'ingénierie de développement de projet suivi ensuite d'un accompagnement financier au projet.

1.2.2 La mobilisation pour l'inclusion numérique

Dans ses avis sur les exercices antérieurs, la commission avait posé le principe de l'organisation d'une manifestation annuelle relative aux usages et à la médiation numérique. Elle note depuis deux exercices déjà, la volonté de la collectivité de soutenir activement la manifestation NEC 974 pour mieux accompagner l'inclusion numérique de la population en parallèle au déploiement des usages et des services. Aussi encourage-t-elle la volonté affirmée de la collectivité à mobiliser, dès ce prochain exercice budgétaire, les ressources nécessaires pour le faire.

Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de formation des publics constitue un investissement à réaliser en partenariat avec les opérateurs de services en ligne au public et les collectivités en direction des acteurs sociaux et de la médiation. Cet investissement générera des gains considérables par l'accroissement de l'usage des procédures dématérialisées qui permettront à ces services d'améliorer leur productivité. Il faut savoir que « *l'investissement dans un dispositif massif et mutualisé d'accompagnement des publics est rentable en 4 ans* »¹⁵-en tenant compte des effets liés à une montée en puissance progressive du dispositif. Il est par ailleurs à noter que l'investissement profitera en premier chef à l'industrie locale du logiciel.

15 Source : Ensemble pour un numérique inclusif – Secrétariat d'état chargé du numérique- mai 2018

Ainsi, sur le plan des usages, la volonté affirmée par la Région Réunion d'accompagner l'inclusion numérique de la population en parallèle au déploiement d'usages et de services, retient l'attention de la commission pour qui il s'agit également d'une urgence. Aussi encourage-t-elle la collectivité à transposer dès le prochain exercice budgétaire les intentions réaffirmées au niveau des Orientations budgétaires en de nouvelles ressources nécessaires pour continuer leur mise en œuvre.

La médiation numérique, via la mise en place des dispositifs d'accompagnement et de formation des publics constitue un investissement à réaliser en partenariat avec les opérateurs de services en ligne au public et les collectivités en direction des acteurs sociaux et de la médiation pour garantir la réussite de leur dématérialisation. Cet investissement générera des retours sur investissement par l'accroissement de l'usage des procédures dématérialisées qui permettront à ces services d'améliorer leur productivité.

Pour ce qui est du développement de la médiation numérique, la commission qui avait posé le principe de l'organisation d'une manifestation annuelle relative aux usages et à la médiation numérique en 2018, se réjouit de constater que le Conseil régional souhaite accélérer en 2021 l'inclusion numérique. En effet, la commission note que « *l'inclusion numérique s'inscrit pleinement dans l'engagement de la collectivité en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, en accompagnant les publics les plus fragiles afin de faire du numérique un levier de leur insertion sociale et économique* ».

1.2.3 Les chèques numériques

Dans sa démarche *d'accompagnement à la transition numérique*, la Région porte le dispositif des chèques numériques ciblant l'équipement des petites entreprises et donc l'investissement nécessaire à leur transition numérique.

Prévoyant un accompagnement plafonné à 4 000 €, le dispositif des chèques numériques ne cible que l'équipement des petites entreprises. La commission suggère qu'en parallèle un dispositif d'accompagnement (type chèque #APTIC utilisable dans le réseau des associations de médiation numérique) finance la formation au profit des employés de ces entreprises, à l'instar de l'effort dirigé vers les particuliers, car un salarié/particulier bien formé en fera profiter, de fait, son entreprise, à la société en général.

Aussi, le déploiement des « Pass numériques » qui est une réponse aux problématiques d'inclusion numérique et l'engagement prévisionnel du Conseil régional en la matière à hauteur de 200 000 € illustrent la volonté de la collectivité d'agir pour lutter contre l'exclusion numérique. Toutefois, vu les attentes des acteurs et les besoins de la population, la somme prévue demeure encore faible à l'échelle de la population frappée d'illectronisme. Il convient donc pour la collectivité de dégager, d'ores et déjà, des moyens supplémentaires pour renforcer son action au travers ce dispositif, moyens qui pourraient être incitatifs vis-à-vis des autres collectivités ou opérateurs privés qui ont un intérêt à ce que le citoyen utilise de plus en plus de services en ligne.

1.2.4 La plate-forme régionale d'open-data et le soutien des projets d'e-administration des collectivités

La commission a noté avec intérêt que la plate-forme régionale d'open data visera l'interopérabilité avec la plate-forme nationale opendata.gouv.fr. L'agrégation des données ouvertes de l'ensemble des collectivités réunionnaises qui seraient incitées à collaborer dans le respect de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (dite "Loi Lemaire") offrirait un gisement de données accessible à différents niveaux. Une telle interopérabilité et un tel regroupement permettraient une utilisation plus facile de ces données dans les études qui régulièrement oublient l'Outre-mer et permettrait aussi à des applications tierces d'apporter une plus grande valeur ajoutée.

Enfin, la commission « Media, audiovisuel et communication » du CCEE note la volonté de consacrer une part des fonds REACT-UE à l'accompagnement de mises en place :

- de solutions d'e-administration des collectivités,
- d'une plateforme numérique culturelle et fait savoir au Conseil régional qu'elle souhaiterait être fortement associée à ce projet.

2 – Le cinéma et l'audiovisuel

La commission salue ces orientations budgétaires pour l'exercice 2021 relatif au secteur de l'audiovisuel et cinéma dont les propositions inscrites reflètent tout à fait le dynamisme de la politique régionale en faveur de la filière et avec lesquelles elle est en phase. Aussi reste-t-elle dans l'attente d'une traduction financière de ses orientations à la hauteur des ambitions affichées de la collectivité.

2.1 La Réunion comme étant une terre de créativité et de tournage, propice au développement économique

La commission salue l'initiative de l'appel à projets « La Réunion : ce qui nous rassemble » qui a permis d'apporter le souffle nécessaire à la filière Cinéma au lendemain du premier confinement.

L'afflux des tournages demeure et contribue à générer de la richesse sur le territoire et de l'insertion par un besoin croissant en main d'œuvre locale, tous niveaux confondus.

2.1.1 Maintien du fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-État 2020-2022

La commission se réjouit du maintien du fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-État 2020-2022 car sa réussite en termes de structuration de la filière, tant par l'apport de ressources que par la diversité des dispositifs proposés est indéniable.

Les projets réunionnais sont rendus concrets tout en maintenant un lien étroit avec le Cinéma national, permettant un meilleur rayonnement des œuvres et une plus grande reconnaissance des talents.

Par ailleurs, la Commission se réjouissait de la mise en place de dispositifs nouveaux dans le champ de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique et du développement des publics (soutien aux télévisions locales ; accompagnement des médiateurs de cinéma et des ciné-clubs « Cinéma et Citoyenneté ») qui viennent enrichir les actions de l'Éducation à l'image, dimension fondamentale d'éducation populaire dans un univers pluri-écrans.

2.1.2 Accompagnement et structuration de la filière locale

La Commission ne peut qu'encourager la diversification des soutiens en faveur des acteurs de la filière qui contribuent à sa structuration.

L'économie de l'audiovisuel procède d'un écosystème qui se nourrit également du travail effectué sur le terrain par les associations comme les organisateurs de Festivals.

Formidables relais entre les œuvres, les professionnels et le Public, ils sont également organisateurs de rencontres professionnelles et participent aux rayonnements des œuvres.

Or, ce travail de recherche des publics est porté par le secteur associatif qui prépare le terrain sur lequel vont ensuite s'appuyer les différentes initiatives qui vont aboutir à une économie de l'Audiovisuel. La commission se réjouit donc de la gestion de cette nouvelle mission sous l'angle du développement économique.

Enfin la commission espère que le dynamisme du secteur jeux vidéo, menacé comme les autres secteurs de l'industrie et de la culture en cette période, saura se maintenir grâce au soutien financier régional qu'il a contribué à faire émerger.

2.1.3 Ouverture sur le monde en termes de formation continue et professionnelle et d'insertion professionnelle.

Pour la commission, il s'agit de rappeler ce qu'elle a déjà mentionné dans ses avis précédents, à savoir : imaginer un système institutionnel de soutien qui permettrait aux jeunes réunionnais d'accéder eux-aussi aux formations d'excellence en matière culturelle et cinématographique. Les mesures prises sur le plan de la formation continue et des alliances avec les grandes écoles comme La Fémis ou Louis Lumière, en sont la traduction.

Toutefois elles seront efficaces si un effort de communication et de partage d'informations est effectué auprès des étudiants éligibles. Ces écoles demeurent encore inaccessibles dans l'imaginaire collectif national et plus encore réunionnais.

Élargir l'éligibilité des tournages mobilisant des équipes locales à ceux réalisés à l'extérieur de La Réunion, notamment dans les pays de la zone indo-océanique est une excellente initiative en accord avec les besoins réels ressentis par la filière et atteste une nouvelle fois de l'écoute et la réactivité de la Direction en charge de l'innovation et du développement.

2.2 L'éducation à l'image

Si la dimension économique du cinéma est un facteur important du développement de cette industrie, le soutien à la médiation culturelle et à l'éducation des publics en est un pendant nécessaire.

Apprendre à lire les images et à les concevoir est un enjeu majeur de notre siècle pour les jeunes générations. Le soutien aux associations d'éducation à l'image est impératif car ce sont elles qui sont en première ligne pour donner accès, repérer et transmettre à la jeunesse les clefs de compréhension du monde qui les entoure et de leur patrimoine à l'heure où tout s'accélère.

Or, l'ambition de ces orientations budgétaires n'indique rien qui semble aller dans cette direction alors que lors de la présentation de ces orientations, la direction de la culture précisait que, suite à une réorganisation interne au Conseil régional, la politique en matière d'éducation à l'image relève pour l'exercice 2021 de la DIDN. Au regard de ces orientations, il semblerait que les associations accompagnées soient surtout celles proposant de la diffusion de contenus (festival) alors qu'aucun soutien à destination d'actions d'éducation à l'image n'y est mentionné. Un choix qui semble correspondre ni à l'ambition de la politique régionale, ni à la réalité du terrain et à ses besoins ; et qui par conséquent interroge la commission.

Aussi, la commission suggère-t-elle à la DIDN de prendre attache auprès d'associations d'éducation populaire pour agir, de manière complémentaire avec les acteurs de l'éducation scolaire qui œuvrent aussi dans ce secteur.

2.3 Des mesures pour la Culture valables pour l'Audiovisuel

La commission souhaiterait que les associations du secteur du cinéma et de l'audiovisuel soient une nouvelle fois considérées comme les entreprises culturelles. Aussi, relève-t-elle deux mesures du Plan de relance REACT-UE à destination du secteur culturel qui seraient bienvenues auprès des acteurs de la filière audiovisuel :

- *« le soutien à l'emploi culturel, en permettant aussi bien la création d'emplois, lorsque ceux ci sont nécessaires à la reprise et à la transformation ou l'adaptation des projets, que le soutien au maintien des emplois lorsqu'ils sont lourdement menacés ;*

- *le soutien à la création et au développement des plateformes numériques artistiques et culturelles, en tant qu'elles sont sources de rémunération pour les artistes et leur environnement et outil de rayonnement local, national et international »*

LISTE DES SIGLES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANR	Agence nationale de recherche
ARS	Agence régionale de santé
BCI	(avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur
CARIF-OREF	Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation – Observatoire régional emploi formation
CIRAD	Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement
CFA	Centre de formation d'apprentis
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportives
CRIS VAE	Cellule régionale inter-services de la validation des acquis de l'expérience
CROS	Comité régional olympique et sportif
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
DIDN	Direction de l'innovation et du développement du numérique
DJSCS	Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPL	Établissement public local d'enseignement
ESRI	Enseignement supérieur, recherche et innovation
ERASMUS	European action scheme for the mobility of university students
FEBECS	Fonds d'échanges à but éducatif culturel et sportif
FRT	Fédération réunionnaise de tourisme
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IOMMA	Indian ocean music market
ISEP	International exchange students program
IVQ	Information et vie quotidienne
IRSOI	Institut régional des sports océan Indien
IRT	Île de La Réunion tourisme
MGP	Marché Global de Performances
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OVPF	Observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise
PIA	Programme d'investissement d'avenir

PLU	Plan local d'urbanisme
POP	Plan ordinateur portable
PRMA	Pôle régional des musiques actuelles
RDI	Recherche développement innovation
ROI	Retour sur investissement
RSE	Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
S3	Stratégie de spécialisation intelligente
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDATR	Schéma régional de développement et d'aménagement touristique de La Réunion
SEFORRE	Schéma de l'enseignement et des formations supérieurs, et de la Recherche
SIEG	Service d'intérêt économique général
SOURCE	Schéma opérationnel de l'Université de La Réunion adossé au Contrat d'établissement
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRFSS	Schéma régional des formations sanitaires et sociales
STS	Section de technicien supérieur
SYOP	Système d'observation partenarial
TPE	Très petites entreprises
TSA	Taxe supplémentaire additionnelle
TSCC	Taxe spéciale de consommation sur les carburants
UDIR	Union pour la défense de l'identité réunionnaise